# AFFILIATION DES ETABLISSEMENTS LOCAUX

## Fédération Française de Voile

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

## *Dossier de demande d'affiliation – Etablissement public ou privé*

**DENOMINATION SOCIALE DE L'ETABLISSSEMENT : _____**

**NOM ABREGE DE L'ETABLISSSEMENT : _____**

Adresse du siège social de l'établissement

_____

_____

Téléphone _____

Email _____

Site Internet _____

**Forme juridique de l'établissement (Attention les EIRL, auto-entrepreneur, micro-entreprise, entrepreneur individuel ne peuvent pas prétendre à une affiliation)**

_____

**SI VOUS ETES UNE SOCIETE COMMERCIALE**

**N° d'immatriculation au registre du commerce** _____

**Montant du capital social** _____

**Mode de gestion** _____
(Gérant, conseil d'administration, directoire, conseil de surveillance, directeur général ...)

**Objet social** _____

**SI VOUS ETES UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE OU ISSUE D'UNE COLLECTIVITE (MUNICIPALITE, SEM, EPIC …)**

**De quel type** _____
(Commune, communauté de communes, district, conseil général, régie municipale, office de tourisme ….)

**Organe collégial** _____
(Conseil municipal, comité de direction, conseil d'administration, conseil de surveillance, directoire …)

# COMPOSITION DE L'ORGANE DE DIRECTION

• Responsable de l'établissement :

NOM/Prénom _____

Adresse _____

_____

Téléphone _____

Email _____

Titre ou Fonction _____

• Interlocuteur sur le dossier d'affiliation et correspondant permanent.

NOM/Prénom _____

Adresse _____

_____

Téléphone _____

Email _____

Titre ou Fonction _____

**POUR LES SOCIETES COMMERCIALES :**

• Joindre au dossier la liste des associés, gérants, CA ….

**POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, SEM, EPIC**

• Joindre au dossier la liste du conseil municipal et la durée du mandat ou la liste des membres du directoire ou du CA.

***EN CAS DE MODIFICATION DES INFORMATIONS REPRODUITES SUR CE DOCUMENT, RENVOYER OBLIGATOIREMENT LES MODIFICATIONS A LA FFVOILE POUR REACTUALISER LE DOSSIER.***

## PERIODE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

| ANNEE _____ | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |

## ACTIVITES NAUTIQUES DEVELOPPEES PAR L'ETABLISSEMENT

Ecole de voile ☐

Enseignement de la croisière ☐

Formation ☐

Loisir ☐

Convoyage de voiliers ☐

Logistique ☐
(gestion de matériel nautique pour des clients)

Organisation d'épreuves (y compris logistique terre, mer …) ☐

Coaching Plaisance ☐

Entraînements et participation aux compétitions (activité école de sport) ☐

Location de voiliers (avec ou sans équipage) ☐

Organisation d'évènementiel (séminaires d'affaires …) ☐

Vente de matériel nautique ☐

Autres (préciser) ☐

## FLOTTE

INDIQUEZ LE MATERIEL COLLECTIF DONT DISPOSE L'ETABLISSEMENT

| TYPE | QUANTITE | TYPE | QUANTITE | TYPE | QUANTITE |
|---|---|---|---|---|---|
| OPTIMIST | | CATA DE MOINS DE 15 PIEDS | | MINI TRIMARAN | |
| PAV LONGBOARD | | CATA DE PLUS DE 15 PIEDS | | MINI J | |
| PAV FUNBOARD | | HABITABLE MONOTYPE | | QUILLARD DE SPORT | |
| KITE BOARD | | HABITABLE DE MOINS DE 9 M | | BATEAU COMITE DE COURSE | |
| DERIVEUR SOLITAIRE | | HABITABLE DE PLUS DE 9 M | | BATEAU DE SURVEILLANCE | |
| DERIVEUR DOUBLE | | BATEAU COLLECTIF | | BATEAU ACCESSIBLE A LA PRATIQUE DES HANDICAPES (OU A MOBILITE REDUITE) | |
| CHAR A VOILE | | AVIRON | | | |

## ACTIVITES LIEES A LA VOILE DEVELOPPEES PAR L'ETABLISSEMENT

(MARQUER D'UNE CROIX LES ACTIVITES REALISEES)

| | ECOLE | LOISIR ET TOURISME | ENTRAINEMENT | COMPETITION | LOCATION | CONVOYAGE | AUTRES (Préciser) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **OPTIMIST** | | | | | | | |
| **P.A.V** | | | | | | | |
| **DERIVEUR S ou D** | | | | | | | |
| **CATAMARAN** | | | | | | | |
| **HABITABLE : Monotype Croisière** | | | | | | | |
| **WING** | | | | | | | |
| **KITE BOARD** | | | | | | | |
| **AUTRES SUPPORTS (préciser)** | | | | | | | |

*(POUR LES ACTIVITES ENVISAGEES POUR L'AVENIR, METTRE UN A DANS LA CASE OU DANS LA COLONNE CORRESPONDANTE).*

## Activités autres que celles liées à la voile :

_____

_____

_____

PLAN D'EAU SITUE A _____

QUARTIER MARITIME _____

DIVISION PONTS ET CHAUSSEES DU PLAN D'EAU _____

_____

RAYER LES INSTALLATIONS INEXISTANTES NOTE R D'UNE CROIX CELLES EXISTANTES

**EQUIPEMENT**

**A TERRE ET SUR L'EAU**

LAISSER EN BLANC CELLES EN PROJET

COMPLETER PAR D'AUTRES, S'IL YA LIEU

| SALLE REUNION | VESTIAIRE | DOUCHE | POSTE D'EAU | W-C | ELECTRICITE | TERRAIN DE CAMPING | Corps-morts (nombre) appartenant à la société | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | RESERVES | |
| | | | | | | | A la société | Aux clients |
| | | | | | | | | |

| HANGAR A BATEAUX | ATELIER | GRUE REMORQUE | MAT Pavillonnerie | CALE ou QUAI | BERGE AMENAGEE OU PLAGE | PARC A VOITURES | PARCOURS REGATES | | DISTANCE de la Rive ou de la Côte |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | HABITUEL | Cerc.Olympique | |
| | | | | | | | Nombre de Bouées | Diam. en Milles | |

NOTE COMPLEMENTAIRE (PROPRIETE, LOCATION, DOMAINE PUBLIC)

ACCESSIBILITE HANDICAPES (OU À MOBILITE REDUITE)

Sur votre plan d'eau, existe t-il d'autres organismes nautiques (affiliés ou non à la FFVoile) ? Lesquels ?

_____

_____

_____

## MOTIVATIONS POUR LA DEMANDE D'AFFILIATION

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

## ENCADREMENT (au moment de l'affiliation)

Nombre de moniteur fédéral de voile/kiteboard _____

Nombre d'entraîneur fédéral de voile/kiteboard _____

Nombre de BEES _____

Nombre de personne titulaire du CQP _____

Nombre de personne titulaire de CAPITAINE 200 VOILE _____

Autres à préciser (BPJEPS - DEJEPS - DESJEPS - BACPNV) _____

# ACTIVITES AFFILIEES

## POUR QUELLE(S) ACTIVITE(S) SOUHAITEZ-VOUS ETRE AFFILIE ?

✓ **ECOLE DE VOILE** ☐

Définition : L'activité **école de voile** s'adresse à un public qui souhaite acquérir un bagage technique suffisant pour une pratique autonome. Elle propose un **programme pédagogique** qui débouche sur la certification de niveaux de pratique (activités de **stages** et de **perfectionnement**).

✓ **VOILE A L'ECOLE** ☐

*Définition : L'activité **voile à l'école** s'adresse à un **public de scolaires** (primaire et secondaire) sur des cycles de 8 à 15 séances dans le but d'acquérir les fondamentaux pratiques de l'activité. Elle se déroule durant le temps scolaire. Un accueil de lycéens et des universitaires est possible dans le cadre d'activités de perfectionnement et de compétition (UNSS – FNSU).*

POUR CES 2 ACTIVITES, VOUS REPORTER AU CAHIER DES CHARGES, ANNEXE 1

✓ **ORGANISATION D'EPREUVES** ☐

*Définition : L'activité **organisation d'épreuves** concerne les **manifestations**, avec ou sans finalité compétitive, de caractère médiatique et capables de mobiliser l'attention du public. Ce sont les compétitions ou les animations qui, de par leur dimension attirent un grand nombre de **compétiteurs** ou de visiteurs.*

POUR CETTE ACTIVITE, VOUS REPORTER AU CAHIER DES CHARGES, ANNEXE 2

✓ **ENSEIGNEMENT DE LA COMPETITION** ☐

*Définition : L'activité **compétition** s'adresse à un public déjà initié qui souhaite concourir dans les épreuves accessibles à leur niveau de pratique. Elle propose un **programme d'entraînement** et de **compétitions officielles** avec la participation des coureurs de l'association.*

POUR CETTE ACTIVITE, VOUS REPORTER AU CAHIER DES CHARGES, ANNEXE 3

✓ **FORMATION** ☐

*Définition : L'activité **formation** s'adresse à un public de **dirigeants** ou de **techniciens expérimentés**. Elle s'inscrit et s'organise dans le strict respect du système fédéral de formation et des réglementations en vigueur. Elle est mise en œuvre principalement au moyen de **sessions de formations** ouvertes aux personnels affectés à l'encadrement des activités, à l'arbitrage ou aux diplômes d'état (cette activité est soumise à habilitation devant être signée par la ligue du ressort territorial de l'établissement).*

POUR CETTE ACTIVITE, VOUS REPORTER AU CAHIER DES CHARGES, ANNEXE 4

**ATTENTION : l'établissement devra au préalable faire une demande d'habilitation auprès de la Ligue de son ressort territorial**

✓ **ENSEIGNEMENT DE LA PLAISANCE** ☐

✓ **COACHING PLAISANCE FFVOILE** ☐

**POUR CETTE ACTIVITE, VOUS DEVEZ AU PREALABLE FAIRE UNE DEMANDE D'HABILITATION AUPRES DE LA FFVOILE**

HTTPS://CLUBS.FFVOILE.FR/LES-LABELS-LES-MARQUES/COACH-PLAISANCE/

**L'établissement prend l'engagement par son Gérant, Directeur … dûment habilité à cet effet, de respecter les obligations qui découlent de la convention signée avec la FFVoile, de ne pas organiser :**

**- de sessions de formation sans habilitation dûment accordée et signée par la ligue régionale de son ressort territoriale**

**- de rendre compte annuellement de son activité liée à la voile et de ses résultats, notamment chiffre d'affaire, bilan, et volume de clientèle, à la ligue régionale de rattachement.**

**NB : Le bénéfice de la garantie responsabilité civile est obligatoirement lié à la délivrance de licences FFVoile (en application des textes fédéraux).**

* **NB : article 69m du RI de la FFVoile** « disposer d'un nombre de licences équivalent financièrement à **au moins dix (10) licences club adultes (à l'issue d'une année d'affiliation)**, sauf dérogation spécifique accordée notamment en fonction de la spécificité de certaines disciplines ou pour des raisons de configuration géographique. Cette équivalence financière peut être obtenue à partir des licences club adultes ou jeunes, des passeports voile ainsi que des licences temporaires 1 jour et 4 jours.
A ce titre, chaque année lors de l'appel à cotisation, une régularisation financière sera opérée auprès des associations et établissements qui n'auraient pas délivré l'équivalent financier des 10 Licences Club Adultes mentionné au précédant paragraphe. Le défaut de saisie des licences n'entraine pas le remboursement des sommes perçues par la FFVoile ».

| Fait à | le | Signature (président, gérant, directeur, maire …**préciser la qualité**) |
|---|---|---|
| | | |
| Dossier envoyé au CDVoile le : | | |
| Cachet du club | | |

| CDVoile | Ligue |
|---|---|
| Dossier reçu au CDVoile le : | Dossier reçu à la ligue le : |
| Dossier envoyé à la ligue le : | Dossier envoyé à la FFVoile le : |
| Cachet du CDVoile | Cachet de la ligue |
| Date et signature du Président | Date et signature du Président |
| **Dossier reçu à la FFVoile le :** | |

# PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D'AFFILIATION

Lors du dépôt de votre dossier de demande d'affiliation, celui-ci doit comprendre :

**➥ POUR LES SOCIETES COMMERCIALES**

1) Les feuillets de demande d'affiliation dûment complétés ☐

2) La copie de l'inscription au registre du commerce ☐

3) Les statuts de l'établissement ☐

4) Bilans et comptes de résultat ☐

5) La liste complète des dirigeants de l'établissement (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, profession et nationalité) ☐

6) Un état du nombre de personnes concernées par la pratique de la voile ☐

7) La demande / autorisation de prélèvement dûment complétée et accompagnée d'un RIB / RIP *Montant de la cotisation 2026 : 316 € prélevée en juin chaque année. Le montant des licences saisies par le club sont débitées sur le compte bancaire de la structure le mois suivant* ☐

8) Toutes conventions signées entre des tiers et l'établissement ☐

9) La copie des diplômes d'encadrement ☐

10) La copie de l'attestation d'assurance couvrant les dommages aux biens et prévoyant notamment une garantie corps pour le parc bateaux ☐

**➥ POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1) Les feuillets de demande d'affiliation dûment complétés ☐

2) La copie de l'extrait du conseil municipal (ou tout autre document justifiant l'existence de l'établissement) portant création de l'établissement ☐

3) La liste complète des dirigeants de l'établissement (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, profession et nationalité) ☐

4) Un état du nombre de personnes concernées par la pratique de la voile ☐

5) La demande / autorisation de prélèvement dûment complétée et accompagnée d'un RIB / RIP *Montant de la cotisation 2026 : 316 € prélevée en juin chaque année. Le montant des licences saisies par le club sont débitées sur le compte bancaire de la structure le mois suivant* ☐

6) Toutes conventions signées entre des tiers et l'établissement ☐

7) La copie des diplômes d'encadrement ☐

8) La liste des membres du conseil municipal et la durée du mandat ☐

9) La copie de l'attestation d'assurance couvrant les dommages aux biens et prévoyant notamment une garantie corps pour le parc bateaux ☐

**LES DOSSIERS REÇUS INCOMPLETS A LA FFVOILE SERONT OBLIGATOIREMENT RETOURNES A LA LIGUE REGIONALE DU RESSORT TERRITORIAL DE L'ASSOCIATION.**

# DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

N° Club

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER

COMPTE A DÉBITER

| Codes Établiss't | Guichet | N° de compte | Clé R.I.B. |
|---|---|---|---|
| | | | |

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**FFVoile**
17, rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS

Date :

Signature :

**Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'appel auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.**

# AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
**388332**

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**FFVoile**
17, rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS

COMPTE A DÉBITER

| Codes Établiss't | Guichet | N° de compte | Clé R.I.B. |
|---|---|---|---|
| | | | |

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER

Date :

Signature :

**Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.) ou de caisse d'Épargne (R.I.C.E.).**

renard impression 902612 - 12/02

# CAHIER DES CHARGES DE L'AFFILIATION DES ETABLISSEMENTS

# ANNEXE 1

## *Cahier des charges relatif aux activités Ecole de Voile et Voile à l'Ecole*

(Activités : stages, cours particuliers, séances club, activités jeunes enfants, voile à l'école, école de croisière)

*Fonctionnement* : avoir un fonctionnement régulier, continu ou discontinu.

*Infrastructure d'accueil* :
- RESPECTER

L'arrêté du 09/02/1998 relatif aux Garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'APS qui dispensent un enseignement voile
La circulaire du 13 juin 2023 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles, les collèges et lycées publiques

*Pédagogie* : utiliser au minimum les standards pédagogiques fédéraux et certifier sous forme de niveau de couleur la progression de tous les élèves en leur faisant passer en fin de stage les tests officiels.

*Règle fédérale* : délivrer un titre adapté pour chaque stagiaire.

*Visite sur site* : à accepter les visites sur site organisées régionalement par des personnes reconnues pour leurs compétences en matière d'enseignement et d'organisation.

- utiliser les outils et la signalétique de la FFVoile.

- ne pas confier de stage à un D1 s'il n'est pas accompagné de son maître de stage.

Pour plus de renseignements en matière de réglementation et de recommandations :
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/reglementation/textes_federaux.asp
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000018761012

### La voile à l'école : un projet éducatif complet, en lien avec les programmes

Pratiquer la voile dans le cadre scolaire, c'est bien plus qu'apprendre à naviguer. C'est un projet éducatif qui permet aux élèves de développer des compétences variées, en cohérence avec les objectifs des programmes :

- En éducation physique et sportive (EPS) : équilibre, coordination, endurance, maîtrise des émotions et gestion de l'effort.
- En sciences : observation du vent, de l'eau, des courants et des phénomènes météorologiques.
- En éducation morale et civique (EMC) : respect des règles, responsabilité individuelle et collective, coopération, solidarité.
- En développement durable : sensibilisation à l'environnement, découverte et préservation du milieu naturel.

Accessible à tous les élèves, quels que soient leur âge ou leur expérience, la voile favorise l'autonomie, l'entraide et la confiance en soi. Elle constitue ainsi un prolongement concret des apprentissages menés en classe.
Sur cette page, vous découvrirez d'abord la chronologie des événements « voile scolaire » qui rythment chaque année, puis une présentation des différentes activités possibles à l'école, pour offrir à vos élèves une expérience unique, à la fois sportive, scientifique et citoyenne.

### Les différentes façons de pratiquer la voile dans le cadre scolaire

La voile est une activité éducative riche, qui contribue autant au développement physique qu'à la découverte scientifique et culturelle. Selon les projets de classe, elle peut se vivre de trois manières principales : le cycle de voile traditionnel, la classe de mer avec pratique de la voile et la voile virtuelle.

## Le cycle de voile

**Contexte :** organisé dans le cadre des cours d'EPS, le cycle de voile s'inscrit au même titre que d'autres activités physiques scolaires.
**Déroulement :** Généralement sur 5 à 10 séances, réparties sur un trimestre. Chaque séance permet aux élèves de progresser : découverte du matériel, règles de sécurité, initiation à la navigation, puis autonomie croissante. Les séances sont encadrées par des moniteurs diplômés, en partenariat avec les enseignants.
**Apports pédagogiques :**

- Développement des compétences motrices et du sens de l'équilibre.
- Apprentissage de la coopération : naviguer nécessite d'écouter, de se coordonner et de partager les responsabilités.
- Sensibilisation à l'environnement : comprendre le vent, l'eau, le milieu naturel.

**La classe de mer avec pratique de la voile**

**Contexte :** séjour éducatif organisé dans un centre nautique ou en bord de mer, qui permet aux élèves de vivre une immersion dans l'univers maritime
**Déroulement :** Séjour de plusieurs jours (souvent 3 à 5 jours).

- Alternance entre navigation, vie collective et ateliers pédagogiques (météorologie, marées, faune et flore marines, métiers de la mer, histoire maritime).
- Encadrement assuré par l'équipe enseignante et les moniteurs spécialisés.

**Apports pédagogiques :**

- Expérience marquante qui favorise l'autonomie et le vivre-ensemble.
- Travail interdisciplinaire : sciences (forces, météo), géographie (cartographie, littoral), français (récits de voyage), arts (carnets de bord, dessins).
- Ouverture culturelle : découverte d'un milieu nouveau pour beaucoup d'élèves, parfois éloignés du littoral.

# ANNEXE 2

## *Cahier des charges relatif à l'activité organisation d'épreuves*

Cette activité vise à l'organisation de toute épreuve de niveau international, national, départemental ou régional.

Elle ne requiert pas la signature d'une convention entre la ligue et l'établissement demandeur.

L'établissement devra chaque année déclarer le nombre d'épreuves et le niveau de celles-ci auprès de la FFVoile.

L'établissement devra respecter l'ensemble des règlements fédéraux, qu'ils soient statutaires ou règlementaires.

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/reglementation/textes_federaux.asp#gsc.tab=0

# ANNEXE 3

## *Cahier des charges relatif à l'enseignement de la compétition*

### ✓ ECOLE DE SPORT

L'Ecole de sport s'adresse à des pratiquants qui souhaitent à la fois se perfectionner et s'initier à la compétition après avoir connu une première initiation à l'activité voile dans le cadre scolaire, dans le cadre d'une école de voile ou encore par auto-formation

Ils ne sont généralement pas propriétaires de leur matériel. Ils souhaitent trouver dans l'Ecole de Sport un contenu technique pour progresser et une animation permanente adaptés à leur niveau et orientés vers la pratique compétitive.

La structure candidate à l'affiliation de cette activité doit :

- développer et contrôler la qualité des prestations et des services sportifs offerts,
- respecter le règlement sportif départemental de façon que le fonctionnement sportif permanent soit en cohérence avec la politique sportive départementale,
- faire participer les coureurs de la structure à des compétitions a minima de niveau départemental …

# ANNEXE 4

## *Cahier des charges relatif à l'activité Formation*

Tout établissement qui souhaite être affilié par la FFVoile pour son activité formation doit obtenir l'habilitation Fédérale.

L'habilitation des organismes de formation

Le cahier des charges de fonctionnement pour les organismes ou centres de formation habilités par la FFVoile comprend les éléments suivants :

- un référentiel de formation pour la préparation de chaque certification visée ;
- les modalités d'intégration ou d'allègement pour répondre au parcours individuel de formation des candidats ;
- la qualification du responsable de chaque formation et des formateurs impliqués, y compris les tuteurs ou maître d'apprentissage en cas d'alternance ;
- l'engagement à au moins une mise en situation encadrée (ou mieux, une formation en alternance) pour chaque stagiaire ;
- en cas de sous-traitance, la description et les conditions de la sous-traitance ou du partenariat

L'habilitation des formateurs

Pour être habilités à former à une certification de la FFVoile, les formateurs qualifiés :

- s'engagent par signature au respect du présent règlement ainsi qu'à sa meilleure application, en particulier lors des phases d'évaluation des candidats
- s'engagent à exercer leur appréciation en fonction des critères prévus au règlement en toute objectivité
- s'interdisent de certifier les membres de leur famille ainsi que leurs plus proches amis qu'ils orientent pour ce faire vers un autre évaluateur

  Les défauts flagrants ou répétés d'appréciation de niveau technique ou pédagogique, ainsi que le non respect du présent règlement peuvent donner lieu à des sanctions allant de la suspension temporaire d'habilitation (prononcée à titre conservatoire) au retrait temporaire –ou définitif pour les cas de récidive aggravée - d'habilitation. Ces sanctions sont prononcées en première instance par la ligue régionale de voile du ressort territorial de l'instance de décision, puis en seconde instance, par la commission des litiges de la FFVoile figurant à l'annexe 8.CL. Ces sanctions de retrait sont prises en application du 3ème alinéa de l'article 12-b du règlement diplômes, des qualifications et des formations de la FFVoile et les sanctions de suspension en application de l'article 8 de ce même règlement. Elles peuvent en conséquence être assorties d'une suspension de la licence de la FFVoile en application du règlement disciplinaire de la FFVoile.

# En savoir plus

## LES LICENCES 2027 ET LES ASSURANCES

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/communaute/se_licencier.asp

## LES LABELS ET LES MARQUES

## L'HABILITATION COACH PLAISANCE

## LES COFINANCEMENTS

## LA GESTION ADMINSTRATIVE DES CLUBS

## LE CERTIFICAT MEDICAL LIE AUX LICENCES

## PREVENTION DES VIOLENCES

## LES SOLUTIONS DIGITALES AUX SERVICES DES CLUBS

## RESSOURCES DOCUMENTAIRES

## DOCUMENTS JURIDIQUES

ADHESION AU COSMOS, adhérer au COSMOS grâce au soutien de la FFVoile - représentant des employeurs du sport et 1ère force patronale du sport